

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1172

présenté par
M. Berville

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	1 769 355
Diplomatie culturelle et d'influence	1 769 355	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	1 769 355	1 769 355
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement transfère 1 769 355 € en AE et en CP de l'action « Coopération de sécurité et de défense » du programme 105 "Action de la France en Europe et dans le monde" vers l'action « Objectifs de développement durable » du programme 185 "Diplomatie culturelle et d'influence". L'amendement vise à souligner la nécessité de rétablir, au moins à leur niveau de 2025, les crédits

prévus pour l'action « Objectifs de développement durable ».

Pour rappel, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies a adopté 17 objectifs de développement durable (ODD), déclinés en 169 cibles pour la période 2015-2030. Ces objectifs et cibles constituent pour les États une feuille de route commune de la transition vers un développement durable. Trois buts essentiels sont poursuivis : lutter contre les inégalités, l'exclusion et les injustices ; faire face au défi climatique ; mettre fin à l'extrême pauvreté.

Le Rapport sur le développement durable de l'ONU de 2024 indique ainsi qu'en moyenne, seules 16 % (contre 12 % en 2023) des cibles des ODD sont en passe d'être atteintes au niveau mondial d'ici à 2030, les 84 % restants affichant des progrès limités ou une inversion des progrès. La France se situe à la 5ème place des pays les plus engagés, derrière la Finlande, la Suède et le Danemark et l'Allemagne. Mais ses efforts ne doivent pas faiblir. Alors que l'ODD 1 « Éradication de la pauvreté » est le seul objectif atteint en France cette année, les autres restent un véritable défi et notamment les ODD 12 (Consommation responsable) et 13 (Lutte contre les changements climatiques) qui restent particulièrement à la traîne.

Comparativement à d'autres pays, il y a donc un effort d'accélération à faire pour la France sur les cinq ODD « Planète ». Concernant l'ODD 14 « Vie aquatique maritime » qui vise à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, les politiques continuent de se déployer, mais de manière encore insuffisante. Sur 6 indicateurs, 3 connaissent en effet une tendance défavorable, laissant présager que l'objectif 14 ne pourra être atteint en 2030. L'enjeu est pourtant de taille, nous apprenions encore la semaine dernière que la crise de blanchissement massif des coraux avait atteint un seuil critique, signant le franchissement d'une 7ème limite planétaire.

Les Objectifs de développement durable sont un cap essentiel que la France doit tenir. Afin de maintenir nos efforts, réabonder cette action apparaît donc essentiel. Néanmoins, l'auteur de cet amendement ne souhaitant aucunement diminuer le programme 105 déjà peu doté, il demande en conséquence au Gouvernement de lever le gage pour abonder l'action « Objectifs de développement durable ».